

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Jeudi 3 septembre 2015

## DOSSIER DE PRESSE

### Visite du ministre australien de l'éducation et de la formation Christopher Pyne Signature d'une déclaration d'intention sur l'éducation

**Dans le cadre de sa visite en Nouvelle-Calédonie, Christopher Pyne, ministre australien de l'éducation et de la formation, a signé, jeudi matin, une déclaration d'intention sur l'éducation avec le président du gouvernement, Philippe Germain et le Haut-commissaire de la République, Vincent Bouvier. Cette déclaration vise à mettre en place un parcours scolaire innovant en ouvrant, en Nouvelle-Calédonie, des sections internationales australiennes.**

#### **Le contexte**

La Nouvelle-Calédonie, collectivité française engagée dans un processus d'intégration régionale, est un point fort de l'interface océanienne et un pôle de la francophonie. Face aux enjeux, l'ouverture des systèmes d'éducation et de formation au monde extérieur est devenue une priorité : le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, l'enseignement agricole, l'université, le CREIPAC...sont des acteurs de la dynamique de coopération avec les États de la région, au premier rang desquels l'Australie. Les actions sont conduites en concertation étroite avec le service de coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement (SCREE), l'ambassade de France à Canberra, le consulat général d'Australie à Nouméa et les institutions et établissements partenaires en Australie.

La coopération éducative entre la France et l'Australie repose sur l'accord culturel de 1977 et le partenariat stratégique de 2012 ; c'est une dimension croissante des relations bilatérales Australie-Nouvelle-Calédonie.

Des actions récentes ont renforcé les liens : programme des assistants de langue anglaise (recrutement annuel d'étudiants originaires d'Australie affectés en lycée) ; séjour professionnel d'enseignants calédoniens stagiaires ; séjours d'étude ; accueil en collège et lycée de la Nouvelle-Calédonie de professeurs de français australiens en stage de formation continue organisé par l'ÉSPÉ et le Centre de ressources pour les langues de l'université avec le soutien du service de coopération régionale et des relations extérieures du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

## Les sections internationales australiennes

L'ouverture de « sections internationales australiennes » ouvre une nouvelle ère de coopération éducative, en tant que dispositif pédagogique innovant et outil d'intégration régionale.

Les sections internationales australiennes ont vocation à scolariser, ensemble, les élèves calédoniens dans leur diversité et les élèves australiens ou autres ressortissants du Commonwealth.

Dans la continuité des écoles bilingues créées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans l'enseignement primaire public, les « sections internationales australiennes » vont en effet s'ouvrir, à la rentrée 2016, en classe de sixième aux collèges Georges Baudoux et Dumbéa sur mer, et de seconde au lycée Lapérouse. Le dispositif doit monter en puissance chaque année afin d'aboutir à la présentation de l'option internationale au baccalauréat.

Le programme de ces sections présente un double objectif : bilingue et biculturel en faveur du rayonnement des langues et de la culture des pays partenaires. Il va se caractériser par des enseignements spécifiques, à savoir :

- l'histoire-géographie-éducation civique : deux heures dans la langue de la section et deux heures en français ;
- les lettres australiennes : quatre heures en plus des horaires d'anglais.

Des enseignants en poste en Nouvelle-Calédonie ainsi que des enseignants australiens pourront intervenir dans le cadre de ces enseignements spécifiques.

## Une stratégie engagée depuis plusieurs années

L'ouverture de ces sections s'inscrit dans un schéma de coopération beaucoup plus large, initié depuis plusieurs années par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui de l'ambassade de France à Canberra et du consulat général d'Australie à Nouméa qui ont su relayer la volonté de coopération des deux pays.

La stratégie d'ouverture internationale du vice-rectorat répond à **trois objectifs** : faire de l'ouverture internationale un vecteur de la réussite scolaire des jeunes Calédoniens, participer à la diplomatie culturelle de la France et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie. Elle est organisée autour de trois axes : la politique linguistique (enseignements linguistiques et parcours scolaires ; programme des assistants de langue...) ; les mobilités d'apprentissage (séjours d'élèves, d'enseignants...) ; la coopération institutionnelle (relations bilatérales ; visites d'étude et échanges de bonnes pratiques...).

## De nombreux exemples de coopération

### • Les projets inscrits dans les établissements scolaires en 2015

En moyenne chaque année, ce sont vingt séjours culturels, linguistiques et professionnels d'élèves et d'étudiants des établissements publics et privés sous contrat de la Nouvelle-Calédonie qui sont organisés en partenariat avec des établissements scolaires australiens.

**Le ministre visitera le collège Georges Baudoux** où sera ouverte une section internationale australienne et où sont organisés deux échanges avec des établissements australiens : la classe CHAM musique, conduite avec le conservatoire de musique et de danse, en partenariat avec Henley High school – Adelaide, Australie du Sud ; la classe de la cinquième « bilingue » en partenariat avec Sydney Grammar School – Nouvelle Galles du Sud.

### • D'autres projets éducatifs vers l'Australie

- Le projet pluridisciplinaire labellisé par la Mission du Centenaire de la Grande Guerre de la classe de Première S du lycée Jules Garnier en partenariat avec l'établissement binational Telopea Park School et Narrabundah College – Canberra
- La participation d'une équipe du lycée Lapérouse à la Fête de la science internationale d'Adelaide.
- Le séjour linguistique et culturel des élèves du collège Pai Kaleone, en partenariat avec l'Aboriginal and Islander Independant Community School » - Brisbane
- Le séjour d'étude de la section d'étudiants ATS du lycée Jules Garnier sur le thème de l'eau - Melbourne.
- Les séjours professionnels des lycées Auguste Escoffier, Saint-Joseph de Cluny et Saint-François d'Assise - Brisbane et Gold Coast - Queensland.

### • Le MOU (arrangement administratif) avec l'Australie du Sud

En 2011, le premier arrangement administratif (et seul existant) entre le vice-rectorat (suivi par la DENC en 2013) et une autorité éducative australienne, le Département de l'Education et du Développement de l'Enfant (DECD) d'Australie du Sud (direction « éducation internationale »), a permis des actions innovantes : séjours en immersion de nouveaux professeurs, visites d'étude, échange d'enseignants et ouverture de partenariats scolaires.

### • La dynamique initiée autour de l'enseignement des langues et cultures indigènes

Le SELCK du vice-rectorat a réalisé plusieurs actions avec des partenaires australiens (séjours d'étude du SELCK à Canberra et Adelaide, participation de représentants de l'Australie du Sud au séminaire « Faites des langues » organisé par le gouvernement en 2014, participation du SELCK au colloque sur le plurilinguisme à Sydney en 2015.)

**Programme des visites du 2 et 3 septembre 2015**  
**de M. Christopher Pyne, Ministre australien de l'Éducation et de la Formation**

**Délégation officielle (pour toutes les séquences) :**

- M. Paul Wilson, Consul Général d'Australie
- M. Christopher Pyne, Ministre australien de l'Éducation et de la Formation
- Mme Meredith Jackson, Directrice de Cabinet du Ministre
- M. Tony Cook, Secrétaire d'Etat Adjoint au Ministre, pour les Ecoles et la Jeunesse
- M. Adam Howard, Conseiller Média du Ministre

<b>Mercredi 2 septembre 2015</b>		<b>Nouméa (Nouvelle-Calédonie)</b>
<b>Horaire / Séquence</b>	<b>Lieu / Information</b>	
15h30	<b>Arrivée à l'aéroport international de la Tontouta</b>  <b>Accueilli par M. le Haut-Commissaire de la République Vincent Bouvier, Mme Hélène Iekawe membre du Gouvernement en charge de l'Enseignement, et M. Paul Wilson Consul Général d'Australie</b>	
15h30 – 16h15	Transfert sur Nouméa - cortège	
16h15- 16h45	<b>Entretien officiel avec M. le Haut-Commissaire de la République Vincent Bouvier</b>	
16h45-17h00	Transfert au Méridien - cortège	
17h00- 17h10	Check in – Hôtel Le Méridien Nouméa	
17h10- 17h30	<b>Entretien avec le Consul Général d'Australie M. Paul Wilson</b>	
17h30-18h45	Temps de travail ministériel	
18h45- 18h55	Transfert vers le Congrès- cortège	
18h55- 19h25	<b>Entretien avec M. Thierry Santa, Président du Congrès</b>	
19h25- 19h30	Transfert vers la Résidence du Haut-Commissaire	
19h30 – 21h30	<b>Dîner officiel offert par le Haut-Commissaire de la République marquant les 75 ans de représentation officielle australienne en Nouvelle-Calédonie</b>	
21h30- 21h45	Retour à l'hôtel Le Méridien - cortège	
21h45	Temps de travail ministériel	

Jeudi 3 septembre 2015		Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Horaire / Séquence	Lieu / Information	
7h00- 8h00	Petit-déjeuner / Temps de travail ministériel	
8h00- 8h15	Transfert vers le Consulat Général d'Australie - cortège	
8h15- 9h00	<b>Rencontre avec l'Association des Calédoniens Diplômés en Australie (ACDA) sous les auspices du Consul Général d'Australie</b>	
9h00- 9h10	Transfert vers le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - cortège	
9h10 – 9h40	<b>Entretien avec M. Philippe Germain, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et Mme Hélène Iekawe, Membre du Gouvernement en charge de l'Enseignement</b>	
9h45- 10h15	<b>Signature du Mémoire d'Accord sur l'Education</b>  En présence de Monsieur le Haut-Commissaire de la République et du Président du Gouvernement	
10h15-10h40	Transfert vers le Centre culturel Tjibaou - cortège	
10h40- 11h40	<b>Visite du Centre Culturel Tjibaou</b> Geste Coutumier	
11h40-12h00	Transfert vers le restaurant d'application du Lycée Escoffier - cortège	
12h00-13h30	<b>Déjeuner offert par le Consul Général d'Australie avec les partenaires de l'enseignement au Lycée Escoffier</b>	
13h30-13h35	Transfert vers le Collège Georges Baudoux - cortège	
13h35- 14h35	<b>Visite du Collège Georges Baudoux en présence de M. Gilles Ukeiwe, Principal</b>	
14h35- 14h50	Transfert vers l'Université de la Nouvelle-Calédonie - cortège	
14h50- 15h20	<b>Visite de l'Université de la Nouvelle-Calédonie en présence de M. Gaël Lagadec, Président</b>	
15h20-16h00	Transfert vers l'aéroport international de la Tontouta	
16h00	<b>Départ de Nouvelle-Calédonie</b>	

**Arrangement administratif**

**entre**

**la France**

**le Gouvernement d'Australie**

**et**

**la Nouvelle-Calédonie**

**relatif aux sections internationales australiennes en Nouvelle-Calédonie**

**La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française (ci-après dénommé « MENESR »), représenté par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement d'Australie, représenté par Monsieur Christopher Pyne, Ministre de l'Éducation et de la Formation et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.**

**ci-après dénommés les « Participants »,**

Le présent arrangement administratif (ci-après dénommé l'« Arrangement administratif ») est conclu par et entre le département de l'Éducation et de la Formation du Gouvernement d'Australie, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française, et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Considérant :

- les accords de coopération technique, scientifique et culturelle établis entre la République française et le Commonwealth d'Australie ;
- les compétences de la Nouvelle-Calédonie ;

Et pleinement conscients :

- de la vigueur et de la richesse de la coopération entre la France et l'Australie dans le domaine de l'éducation, et du vif intérêt pour l'enseignement international en France, notamment en Nouvelle-Calédonie, et en Australie ;
- de l'atout que représentent des sections internationales où des contenus pédagogiques français et australiens sont enseignés en langues française et anglaise, ci-après dénommées les « Sections internationales australiennes » ;
- de l'excellence des relations bilatérales entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie ;

Convient de ce qui suit :

### **Article 1 : Principaux objectifs de l'Arrangement administratif**

Les Participants s'emploieront à :

- i. encourager la création de Sections internationales australiennes en Nouvelle-Calédonie;
- ii. promouvoir la reconnaissance desdites sections en leur qualité de cursus bilingue et biculturel, ainsi que du baccalauréat français à option internationale (OIB) australienne délivré dans le cadre de ce cursus ;
- iii. favoriser l'accès des détenteurs d'un baccalauréat à option internationale australienne à l'enseignement supérieur, en facilitant notamment la poursuite de leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur français et australiens.

### **Article 2 : Ouverture de sections internationales dans le cadre de la coopération entre la France, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie en matière d'éducation**

Les Sections internationales australiennes visées par le présent arrangement administratif peuvent être ouvertes dans des écoles primaires, des collèges et des lycées par les autorités compétentes. Les autorités australiennes compétentes en sont préalablement informées.

Les Sections internationales australiennes visées par l'Arrangement administratif :

- i. sont ouvertes et fonctionnent sur la base d'un cadre pédagogique établi en concertation avec le département de l'Éducation et de la Formation du Gouvernement d'Australie ;

ii. accueillent des élèves de nationalité française, australienne ou tierce qui poursuivront leurs études conformément au programme de l'OIB.

Elles visent à :

- i. faciliter l'intégration des enfants australiens et d'autres nationalités dans les systèmes éducatifs français et calédonien, tout en offrant aux élèves français la possibilité d'étudier la langue et la culture et de bénéficier des méthodes pédagogiques australiennes ;
- ii. proposer un enseignement international ouvert aux différences et à la diversité permettant d'atteindre un haut niveau dans les deux langues, l'anglais et le français, et d'un véritable biculturalisme franco-australien.

### **Article 3 : Rôles du ministère australien de l'Éducation et de la Formation, du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans la mise en œuvre des Sections internationales australiennes**

Les autorités susmentionnées :

- i. veilleront au caractère biculturel enseignements dispensés dans les Sections internationales australiennes, en tenant compte de leurs attentes respectives ;
- ii. s'emploieront à assurer le respect des instructions officielles régissant le fonctionnement général des sections internationales dans le cadre du système éducatif français ;
- iii. coordonneront l'élaboration et l'actualisation des programmes et des instructions se rapportant aux enseignements spécifiques des sections internationales australiennes ;
- iv. promouvoir les Sections internationales australiennes auprès des familles françaises et australiennes ;
- v. promouvoir les Sections internationales australiennes auprès des établissements d'enseignement supérieur en France et en Australie.

### **Article 4 : Programme d'enseignement et suivi**

Les enseignements spécifiques à ces sections — histoire et géographie, langue et littérature australienne/anglaise — sont dispensés conformément aux instructions émises par le ministère français chargé de l'Éducation nationale et par les autorités compétentes en Nouvelle-Calédonie, après consultation des autorités australiennes compétentes et en accord avec les objectifs, les acquis pédagogiques et les critères de qualité des programmes australien et français.

Le ministère français chargé de l'Éducation nationale et le ministère australien de l'Éducation et de la Formation, au premier chef, ainsi que les autorités éducatives australiennes compétentes sont chargés de l'animation, du suivi pédagogique et de l'évaluation du dispositif ainsi que de la production des documents nécessaires.

### **Article 5 : Établissement du profil et recrutement des enseignants par l'Australie**

- i. Les autorités australiennes compétentes et le département australien de l'Éducation et de la Formation mettent à disposition des Sections internationales australiennes de Nouvelle-Calédonie des professeurs de langue et de littérature australienne/anglaise et d'histoire-géographie en fonction des besoins et de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans lesdites sections. Les candidatures d'enseignants — qualifiés pour enseigner aux niveaux correspondant aux sections internationales ouvertes (primaire, collège et lycée) — sont proposées par les autorités australiennes et validées par les autorités françaises compétentes.
- ii. Lesdits enseignants, Australiens anglophones, travaillent en concertation avec les autres enseignants des Sections internationales australiennes et doivent posséder les compétences requises pour assurer un enseignement et un apprentissage optimaux dans ces sections.

iii. Le département australien de l'Éducation et de la Formation et les autorités éducatives australiennes compétentes coopéreront avec les services de l'éducation nationale française, afin de mettre en place une formation appropriée à l'intention des professeurs dispensant les enseignements spécifiques et des examinateurs chargés des épreuves spécifiques du DNBI et de l'OIB.

### **Article 6 : Évaluation et validation des connaissances des élèves**

Les élèves des Sections internationales australiennes reçoivent un enseignement les préparant aux épreuves du diplôme national du brevet, option internationale, au terme du collège, ainsi qu'aux épreuves du diplôme du baccalauréat, option internationale (OIB), au terme du lycée.

Le groupe de travail franco-australien mentionné à l'article 7 ci-dessous est chargé de prodiguer des conseils au ministère de l'Éducation et de la Formation et au MENESR concernant les arrangements particuliers applicables aux élèves français et australiens ayant obtenu le baccalauréat avec l'option internationale australienne OIB dans le cadre des Sections internationales australiennes, en vue de leur inscription dans des établissements d'enseignement supérieur en France et/ou en Australie.

### **Article 7 : Suivi et évaluation du programme de coopération**

Un groupe de travail composé à parts égales de représentants désignés par les trois Participants assure le suivi des Sections internationales australiennes visées par le présent arrangement.

Ses membres se réunissent au moins une fois par an, soit en personne soit par vidéoconférence.

7.1 - Ses principales tâches sont les suivantes :

- i. évaluer les activités à la fin de chaque année scolaire et à chaque session du DNBI et de l'OIB ;
- ii. fournir des conseils et des recommandations afin d'appuyer les acteurs des Sections internationales australiennes ;
- iii. examiner toute proposition d'évolution ou de modification des programmes des enseignements spécifiques ;
- iv. élaborer un vade-mecum à l'intention de l'ensemble des parties prenantes du programme ;
- v. soumettre des propositions aux trois Participants dans le but d'améliorer les Sections internationales australiennes et de maintenir la qualité et le caractère biculturel du programme.

7.2 - Par ailleurs, le groupe de travail :

- i. concourt à l'articulation et à la cohérence de la coopération institutionnelle entre, d'une part, la France et la Nouvelle-Calédonie et, d'autre part, l'Australie dans les domaines de l'enseignement scolaire et de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- ii. participe aux débats sur l'enseignement international dans le monde ;
- iii. suit et examine les nouveautés de l'enseignement international susceptibles de présenter un intérêt pour les Sections internationales australiennes.

### **Article 8 : Mise en œuvre de l'Arrangement administratif**

Avec l'aide du groupe de travail mentionné à l'article 7 ci-dessus, les ministères français et australien chargés de l'Éducation et de la Formation et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'emploieront à mettre en œuvre et à faire évoluer au besoin les sections internationales et l'OIB australiennes.

### **Article 9 : Dispositions finales**

L'Arrangement administratif est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature par les trois Participants et peut être modifié avec leur consentement. L'un ou l'autre des Participants peut dénoncer le présent arrangement par écrit avec un préavis de six (6) mois. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les élèves, chacun des Participants s'engage à maintenir l'ensemble des dispositions établies par le présent Arrangement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Toute question concernant l'interprétation ou la mise en œuvre de l'Arrangement administratif sera réglée par voie de négociation entre les parties.

Fait à Nouméa, le 3 septembre 2015, en trois exemplaires, et en langues anglaise et française, les trois textes faisant également foi.

Monsieur Vincent Bouvier, haut-commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie

Monsieur Christopher Pyne, Ministre de l'Éducation et de la Formation du Gouvernement d'Australie

Monsieur Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie